

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 48 (1975)

**Heft:** 4

  

**Artikel:** L'architecture aujourd'hui : un art ou un moyen de rendement?

**Autor:** Mueller, Marcel D.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-127747>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'architecture aujourd'hui: un art ou un moyen de rendement ?

par Marcel D. Mueller, architecte SIA

28

*Dis-moi (puisque tu es sensible aux effets de l'architecture), n'as-tu pas observé en te promenant dans cette ville, que d'entre les édifices dont elle est peuplée, les uns sont muets, d'autres parlent, d'autres enfin, qui sont les plus rares, chantent ?*

Paul Valéry.

A notre époque, qui se manifeste dans ses effets les plus perceptibles par une concentration de population dans les agglomérations urbaines (gonflées jusqu'à la démesure), on voit ces dernières prendre de plus en plus des aspects qui ne laissent pas de devenir inquiétants. En effet, l'immeuble, c'est-à-dire la forme moderne de l'habitat de l'homme, est devenu essentiellement un moyen d'investissement, de rendement, c'est-à-dire une machine à faire de l'argent. Cette situation n'a pu se créer qu'en raison du laisser faire des autorités, qui n'ont que rarement poursuivi une véritable politique d'urbanisme, se contentant en général de faire de la voirie.

Devant cet état de choses qui s'offre aux yeux du public, c'est forcément l'architecte qui apparaît comme le responsable, l'homme qui conçoit les ensembles et en assure l'exécution ! Il prête d'autant plus le flanc à la critique, qu'il connaît, depuis que des temps de haute conjoncture se sont installés, des carences dans l'accomplissement de sa mission, tant dans la conception que dans l'exécution des constructions. Trop souvent, on l'a vu ayant partie liée avec les constructeurs, quand il ne se fait pas promoteur lui-même, trahissant ainsi sa mission. L'économiste Fernand Baudhuin n'a-t-il pas écrit que le bâtiment était un secteur pourri ! Ainsi nous sommes, nous architectes, dans la situation inconfortable d'exercer une profession attaquée.

## Un fiasco retentissant

Jusqu'à présent, nous avons poursuivi la politique de l'autruche, mais on peut se demander s'il ne convient pas de considérer la situation bien en face, et de tirer les conclusions que cet examen nous imposera. Un de nos confrères zurichois, M. Rolf Keller, conscient de la situation fâcheuse dans laquelle nous sommes placés, vient de la soumettre à un examen critique par l'image, et qui aboutit en réalité à un pamphlet, sa publication portant le titre de «Bauen als Umweltzerstörung». A une époque où l'on parle d'environnement, on ne peut, devant un tel verdict, que se sentir mal à l'aise comme praticien. L'auteur nous fait prendre conscience des faits et en reconnaître la gravité, car nous nous trouvons devant un fiasco retentissant.

Nous devons reconnaître que nous n'avons réussi qu'à créer pour l'habitation humaine un cadre qui est un défi au respect qui lui est dû. Il y a une quinzaine d'années, feu l'urbaniste bâlois Hans Bernoulli avait déjà fustigé ces tendances qui s'an-

nonçaient. Or, paradoxalement, cette dégradation de la conception des quartiers urbains coïncide avec l'époque où l'on proclame qu'il faut faire intervenir la sociologie comme un des facteurs de l'équation à résoudre.

## L'architecture enterrée

Devant cet état de choses, la revue zurichoise «Bauen und Wohnen» a estimé indiqué d'ausculter celui que l'on tient pour responsable de la situation. Elle a donc questionné un certain nombre de praticiens, professeurs d'architecture dans les écoles polytechniques ou architectes indépendants, dont les réponses ont été analysées par le critique Jürgens Joedicke. Ce qui frappe d'entrée dans ses considérations, c'est que la préoccupation de recherche d'architecture au vrai sens du terme, est absente de l'esprit d'un grand nombre de ses interlocuteurs. Et même si elle existe encore, il s'agit d'une chose venant en tout dernier lieu. Le programme de travail du Groupe d'architecture à l'échelon central de la SIA (Société suisse des ingénieurs et des architectes) trahit un même état d'esprit; la notion d'architecture dans le sens «Baukunst» étant une chose abandonnée. Cette tendance est circonscrite par M. André Corboz, critique d'architecture à Genève, de la manière suivante: «... la plupart des architectes contemporains estiment que la forme architecturale est un faux problème, que l'architecture doit échapper à la perception, en vertu d'un processus socio-économique et technologique, dont elle doit être la résultante.» Cela veut dire, en bref, que ces architectes ont enterré l'architecture ! Dans son étude «L'Architecture en sursis» M. J.-D. Rouiller écrit: «...alors que le métier d'architecte apparaît comme le plus complet dans l'éventaire des professions, on s'aperçoit que très peu d'entre eux ont conscience des responsabilités endossées à l'égard de la collectivité. Peut-être que demain une des villes se suicidera, parce que des architectes, lors de l'élaboration des plans, ont fait fi de l'homme et de ses besoins...»

La laideur qui caractérise souvent les ensembles, cette «laideur qui s'installe en dur», comme dit encore M. J.-D. Rouiller, est loin de satisfaire tout le monde, tant s'en faut. Dans un symposium organisé il y a quelques années par le «Bund Deutscher Architekten», ce point avait été mis au programme des questions examinées. Or, la conclusion à laquelle on arriva fut qu'il s'agit d'un phénomène parmi ceux qui caractérisent notre société contemporaine, soit une de ses maladies.

A quoi risquons-nous finalement d'aboutir, sinon à la création de cités faisant songer aux visions de villes sans âme, dont on nous montre une image dans le film du cinéaste autrichien Fritz Lang, que l'on peut voir dans les cinéclubs, portant le titre de «Métropolis».

### L'acte d'accusation

L'architecte étant sérieusement attaqué, il nous a semblé important d'examiner les chefs d'accusation dans le procès qui lui est fait:

- l'architecte, dit-on, fut de tout temps un homme cultivé, or il se détournerait des choses de l'esprit pour s'orienter vers des préoccupations matérialistes, dont se ressentiraient les options qu'il est amené à prendre;
- il ne manifesterait plus aucune compréhension pour les constructions qui ont été réalisées avant lui;
- son optique serait axée avant tout sur le plan financier et non plus sur le plan architectural;
- il ne craint pas d'implanter une construction faisant corps étranger dans un ensemble historique;
- il ne sait plus trouver l'expression architecturale appropriée d'un édifice déterminé;
- cette architecture se disant fonctionnelle, n'est pas liée aux besoins de la réalité, les usagers en faisant les frais;
- on reproche à l'architecte de ne plus savoir construire, alors que la Suisse fut un des pays où l'on construisait le mieux;
- il est accusé de ne pas fournir un travail suffisant et de se reposer sur de jeunes projeteurs sans expérience, mal suivis, tout cela faisant clouer l'architecte au pilori, comme étant un des clercs qui trahissent, parmi les autres que signale Benda. L'architecte remplit donc mal sa mission: quand même il la remplit encore, il veut imposer des idées abstraites à la société qui ne les lui demande pas, plutôt que de répondre à ses besoins. Son rôle est devenu tel que son utilité commence à être contestée. Ses détracteurs ne le ménagent plus et posent carrément la question: «à quoi sert encore l'architecte?».

### L'ingénieur civil

#### va-t-il reprendre le flambeau ?

Un groupe d'étude français, rattaché au Centre européen de sociologie historique, que dirige Mme Raymonde Moulin, a publié le résultat d'une analyse de la situation de l'architecte dans la société contemporaine. Il apparaît clairement que Mme Moulin et son groupe restent convaincus du fait que nul mieux que l'architecte ne pourrait réconcilier l'urbanisme et l'architecture; mais la situation change s'il élude sa mission. Dès lors, concluent-ils, il ne doit pas s'étonner si finalement son utilité est mise en doute.

Le groupe Moulin est finalement convaincu, que c'est l'ingénieur civil qui apparaît, tant par sa formation que par l'esprit qui l'anime, comme l'homme le mieux préparé pour répondre aux exigences de la construction à notre époque. Il reprendrait ainsi le flambeau que l'architecte a laissé choir.

Des ingénieurs suisses du début du siècle comme Robert Maillart, Othmar Ammann, et plus près de nous Alexandre Sarrasin, ont montré dans quelle mesure ils étaient non seulement des constructeurs, mais avaient encore le sens de la plastique architecturale. Voyons enfin un exemple remarquable de notre temps, qui est le viaduc de l'autoroute à Montreux, œuvre d'ingénieurs.

Après avoir fait ce tour d'horizon, nous poserons la question suivante: Quo vadis architecte ?

M. D. M.

«Gazette de Lausanne»,  
10 février 1975.

## La profession d'architecte d'intérieur

### 1. Origine de la profession

La profession d'architecte d'intérieur s'est définie au cours des années 1940 à 1950.

La multiplicité et la complexité des programmes architecturaux nouveaux, ainsi que la très grande diversité d'équipement offerte par l'industrie, ont rendu inévitable la création d'équipes de travail pluridisciplinaires.

Au sein de ces équipes, l'architecte d'intérieur est devenu le spécialiste de l'équipement et du fonctionnement interne des constructions, cela par ses connaissances spécifiques.

Connaissance du comportement de l'homme lié à son environnement immédiat, connaissance particulière des techniques liées à l'équipement du cadre construit.

### 2. Qu'est ce qu'un architecte d'intérieur ?

L'architecte d'intérieur est un spécialiste coresponsable de l'environnement humain, qui conçoit ou participe à la conception, à l'animation et à l'équipement d'espaces architecturaux.

Il conçoit également des éléments destinés à la fabrication industrielle, mobilier, éléments de construction.

Son champ d'activité est l'espace interne avec ses relations externes directes, à l'usage individuel ou collectif.

Il en organise les fonctions et en conduit la réalisation selon les nécessités des programmes, dans le cadre des possibilités économiques et techniques.

### 3. Formation des architectes d'intérieur en Suisse

Dans le cadre des quatre écoles cantonales et publiques de:

- a) Bâle
- b) Genève
- c) Lugano
- d) Zurich

#### a) Bâle

Allgemeine Gewerbeschule (AGS).

Section: architecture d'intérieur.

Conditions d'admission: a) Certificat fédéral de capacité (dessinateur d'intérieur — dessinateur en bâtiment ou formation jugée équivalente). b) Ecole secondaire avec cours propédeutique de l'AGS et stage pratique.

Pour a + b examen d'entrée.

Age minimum: 20 ans révolus.

Durée de la formation: 3 ans: apprentissage technique spécialisé de 2 ans plus 1 année de classe spéciale de projet.

Fin de la scolarité: Diplôme cantonal d'architecte d'intérieur.

#### b) Genève

Ecole des Arts décoratifs (EADG).

Section: architecture d'intérieur.